

ARRETE n° 2026-2448

Le maire de la ville de Bressuire

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6

VU l'arrêté en date du 31 mars 1999 réglementant les horaires d'ouverture du Château de Bressuire ;

VU la demande présentée par la MAIRIE DE BRESSUIRE ayant pour objet l'organisation d'une Intervention de l'ENSOA à Bressuire.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer les horaires d'ouverture et de fermeture de l'enceinte du Château de Bressuire ;

ARRETE

Article 1

Exceptionnellement, l'enceinte du Château de Bressuire sera fermée au public le vendredi 18 septembre 2026 à partir de 21h00.

L'accès sera exclusivement réservé à l'ENSOA, la Confrérie du Poitou et La Compagnie des Crocs de Loup.

Article 2

Préalablement à l'application des dispositions du présent arrêté, la Mairie de Bressuire devra satisfaire à la mise en place d'une signalisation appropriée et sera responsable des accidents ou événements qui pourraient résulter du défaut ou de l'insuffisance de cette signalisation.

Article 3

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

Article 4

Les panneaux devront être posés avec la copie du présent arrêté au minimum 48 heures avant le démarrage de l'intervention.

Article 5

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 6

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Bressuire, Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie, Monsieur le chef de service de police municipale, la Mairie de Bressuire, les Services Techniques de la Ville de Bressuire - le Service Voirie seront chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée ainsi qu'à Madame le Chef de Service du SMUR et Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal.

Le Maire,



Emmanuelle MENARD

Mis en ligne le 11 SEP. 2026